

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE SANCY ARTENSE

Réunion du Conseil d'Administration Séance du 11 octobre 2011

Présents

STRUCTURES / COMMUNES	TITULAIRES	EXCUSÉS	POUVOIRS
St-Genès Champespe	Mme Corinne GATIGNOL		
Saint-Sauves	M.Claude BRUT		
Saint-Donat	M.François MARION		
Tauves	Mme Christiane BONHOMME		
Bagnols			
UDAF	Mme Mireille CHARBONNEL		
CLIC		Mme Christiane GAYDIER	
ADAPEI			
Croix Marine		Mme Marie Jeanne MADEUF	

Étaient également présentes:

- Ludivine GIRAL Sancy Artense Communauté
- Adeline CESCO Sancy Artense Communauté
- Odile PAGENEL Sancy Artense Communauté

Secrétaire de séance: Ludivine GIRAL.

Le compte-rendu du Conseil d'administration du 26 avril 2011 est approuvé.

Ordre du jour

- .1 BILAN DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT 2011.....2**
- .2 PORTAGE DE REPAS.....2**
- .3 CHANTIER D'INSERTION: PRÉPARATION DU DIALOGUE DE GESTION.....3**

.1 Bilan de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement 2011

M.Le Président rappelle que lors de la séance du 9 février dernier, le conseil d'administration du CIAS a décidé de confier la gestion de l'accueil de loisirs intercommunal pour l'été 2011 à la fédération LEO LAGRANGE CENTRE EST.

M.Sylvain ALVERGNAT, délégué territorial à l'animation, et Melle Aurélie BERTRAND, directrice de l'ALSH, présentent les bilans quantitatif et qualitatif au travers d'un document de 40 pages remis à chaque membre du conseil d'administration (annexe).

Points positifs :

- directrice mise à disposition à temps complet de fin avril à fin août,
- équipe d'animation compétente et dynamique,
- bonne relation entre les différents partenaires : communauté de communes, transporteur, hébergeur, restaurateur, parents, associations locales...
- qualité des activités proposées,
- mini camp à Saint Beauzire complet: 26 enfants ont participé au mini-camp alors que le mini-camp avait été ouvert pour 24.

Points à améliorer:

- l'effectif réalisé a été inférieur au prévisionnel,
- problème de transport: accès aux infrastructures intercommunales difficiles,
- locaux mis à disposition corrects mais peu équipés pour des tous-petits et à « rafraîchir ». La commune de St Sauves a prêté le matériel du centre de loisirs.
- peu de fréquentation du mini camps adolescents (4 enfants),
- absence d'internet,
- un léger déficit pour le prestataire Léo Lagrange,

M.Claude BRUT estime que les activités proposées dans le cadre du séjour aventure sont des activités courantes pour les jeunes de ce territoire. Elles pourraient être plus innovantes.

Des suggestions ont été émises par les responsables de LEO LAGRANGE CENTRE EST comme:

- la mise en place d'un accueil spécifique aux adolescents et pré-adolescents,
- l'organisation de mini camps dans la dernière quinzaine du mois d'août
- la location d'un mini bus pendant la période de fonctionnement. Un mini-bus pourrait d'une part servir pour le ramassage quotidien et d'autre part, pour assurer plus de sorties.

Ces différents éléments seront retravaillés et le cas échéant, pris en compte dans l'élaboration du cahier des charges pour l'organisation de l'ALSH 2012.

M.Le Président rappelle que les contrats d'hébergement et de transport expirent fin 2011. Il est donc nécessaire de lancer une nouvelle consultation pour le transport, l'hébergement, la restauration et l'animation de l'accueil de loisirs intercommunal pour l'organisation de l'accueil de loisirs 2012 et suivantes.

Le Conseil d'Administration autorise le Président à lancer une consultation pour l'organisation de l'accueil de loisirs 2012 et suivantes allotie en 3 lots: lot hébergement et restauration, lot animation et lot transport.

.2 Portage de repas

Dans le cadre de la promotion de son service de portage de repas à domicile, le conseil d'administration a proposé d'offrir un repas à l'ensemble des personnes du territoire âgées de 85 ans et plus.

Après consultation des communes du territoire (les communes de Singles et St Genès n'ont pas répondu), 175 personnes ont été recensées et pourraient bénéficier de ce repas.

M.Claude BRUT suggère l'envoi d'un courrier à ces personnes fixant une date de livraison du portage.

Mme Christiane BONHOMME note qu'il faudra prévoir des boîtes jetables ou prévoir de récupérer les boîtes au moment de la livraison.

M.Le Président conseille de prendre contact avec la Mairie de Picherande afin de connaître l'organisation qui avait été mise en place pour la même prestation.

Le conseil d'administration décide de:

- contacter la mairie de Picherande,*
- contacter Thierry LEGOUFFE pour connaître le nombre de plateaux supplémentaires qu'il peut réaliser,*
- regrouper les communes par secteur afin d'organiser la livraison*
- prévoir la livraison un mardi ou un mercredi (pas de double portage)*
- si besoin, utiliser les deux véhicules et demander à Gilles ANTIGNAC ses disponibilités.*

.3 Chantier d'insertion: préparation du dialogue de gestion

Le C.I.A.S. Sancy Artense a signé en 2011 avec l'État et Pôle Emploi, un accord cadre pluriannuel reconnaissant le projet d'insertion par l'activité économique. Au cours des trois années de validité de cet accord cadre, les actions et résultats de la structure seront examinés tous les ans notamment lors de dialogue de gestion réunissant les co-signataires.

Suite aux négociations lors du dialogue de gestion du 16 novembre 2010 et à l'avis du CDIAE du 18 novembre 2010, le C.I.A.S. Sancy Artense s'est engagé à actualiser le livret d'accueil et à formaliser un livret de suivi.

De plus lors du dialogue de gestion du 16/11/2010, les services de l'État ont souligné que l'intervention du chantier d'insertion à la demande des communes est « à mettre en corrélation avec le principe de la réalisation d'une prestation pour une commune et non la mise à disposition ».

Lors du prochain dialogue de gestion, qui pourrait avoir lieu la semaine 46 (semaine du 14/11/11), les résultats et les écarts par rapport aux objectifs fixés pour la période de conventionnement de l'année 2011 seront co-analysés.

Il est rappelé que le projet de livret d'accueil a été validé par délibération du conseil d'administration du C.I.A.S. Sancy Artense réuni le 09/02/2011. Ce document est utilisé depuis cette date comme outil d'accompagnement des personnes en insertion professionnelle.

Un modèle de livret de suivi sera proposé au prochain dialogue de gestion.

Actuellement, les agents du chantier d'insertion interviennent ponctuellement pour les communes. Par délibération du 06/11/2008, chaque commune bénéficie du même nombre de jours de mise à disposition des personnes du chantier d'insertion à savoir: 8 personnes pour 2 jours ou 4 personnes pour 4 jours ou 2 personnes pour 8 jours ou 1 personne pour 16 jours. Il existe une fiche de demande d'intervention du personnel du chantier à compléter et à remettre un mois avant l'intervention. Dans la pratique cette fiche n'est peu ou pas utilisée par les communes et il n'y a pas d'anticipation des travaux.

Il est proposé de revoir ce mode de fonctionnement afin de mieux l'adapter:

- au projet d'insertion de la structure et aux contraintes d'organisation d'un emploi du temps annuel: quid de l'encadrement des personnes en insertion dans les communes et de la couverture en cas d'accident, nécessité d'une planification annuelle des interventions dans les communes, valorisation des travaux réalisés;

- aux besoins des communes en restant dans le cadre du développement ou du maintien de l'activité économique du territoire et dans un cadre non-concurrentiel (prestation inférieure à 4000€ HT).

Il est proposé d'effectuer un recensement des travaux à réaliser dans les communes et de chiffrer ces prestations.

Ces travaux seraient réalisés dans le cadre des compétences « entretien des bâtiments et travaux de second œuvre » du chantier d'insertion et auraient lieu pendant la période hivernale.

Le mode de calcul proposé pour le tarif de la prestation est le suivant: somme du remboursement des frais de fonctionnement du chantier et fourniture des matériaux afin de permettre aux communes de comparer le coût d'intervention du chantier avec le devis réalisé par une entreprise. A titre indicatif, le coût de l'intervention du chantier pour les logements sociaux d'Avèze est communiqué:

Coût d'un agent du chantier pour une heure: 2,90€ (CA 2010)
 journée = 7H

Exemple prestation de services / logements sociaux Avèze
 travaux de second œuvre: pose de la fibre de verre, peinture et lasure plafond.

- achat fournitures (peinture...)	458,00€
- main d'œuvre (67personnes/jours)	1360,10€
TOTAL	1818,10€

L'ensemble des membres présents du conseil d'administration s'accordent sur le principe de proposer l'intervention du chantier insertion pour les communes pendant l'hiver dans le cadre d'une prestation.

Cette prestation sera calculée sur la base du remboursement des frais de fonctionnement du chantier mais ne comprendra pas la fourniture des matériaux lorsque celle-ci sera assurée par la commune.

Les membres élus du C.I.A.S. font remarquer, d'après leur expérience, qu'il est plus aisé pour la commune de prendre en charge l'achat du matériel pour la réalisation des travaux (par exemple dans le cas de la réfection des murs d'une salle communale, la commune préférera choisir la peinture et acheter la quantité nécessaire).

Durant la période hivernale, l'emploi du temps du chantier devrait pouvoir se répartir de la façon suivante:

- réalisation de travaux à l'intérieur des bâtiments sous forme de prestations pour les communes,
- développement des travaux d'aménagement du jardin conservatoire,
- périodes d'immersion en entreprise ou formation du personnel du chantier .

Pour la période printemps/été/automne: travaux rivière, entretien des espaces verts intercommunaux et du jardin conservatoire et soutien technique ponctuel (OT, résidence d'artiste, saison culturelle).

Ponctuellement, pendant les périodes de congé (annuel, maladie) ou de formation de l'encadrant technique, il est proposé de maintenir le fonctionnement actuel: intervention gratuite du personnel du chantier d'insertion dans les communes; les salariés du chantier étant alors encadrés par les responsables des équipes techniques des communes.

Le conseil d'administration:

- valide le principe de facturation aux communes d'une prestation de services des travaux effectués par le chantier insertion,
- décide de présenter ce mode de fonctionnement au conseil communautaire et,
- décide que la mise en place de ce fonctionnement se fera à partir du 1er janvier 2012.

Le prochain comité de pilotage du chantier d'insertion aura vraisemblablement lieu le même jour que le dialogue de gestion (semaine 46).

Mme FAURE , animatrice insertion du Conseil Général du Puy de Dôme, a demandé, à plusieurs reprises si les membres du C.I.A.S. Sancy Artense pouvaient désigner parmi eux des membres suivant plus spécifiquement le chantier d'insertion. L'objectif est de pouvoir dialoguer avec ces personnes sur le fonctionnement du chantier et le parcours des salariés au cours des comités de pilotage.

Mme Christiane BONHOMME confirme et rappelle que lors du dernier dialogue de gestion, les informations délivrées étaient floues et anonymes ce qui a rendu la réunion peu intéressante.

Mme Corinne GATIGNOL, M. Claude BRUT et M.Le Président indiquent qu'ils souhaitent être associés au suivi du chantier et recevoir une invitation pour le prochain comité de pilotage.

Adeline CESCO, accompagnatrice insertion se tient à la disposition des membres du conseil d'administration du C.I.A.S. Sancy Artense pour toute question concernant le fonctionnement du chantier insertion.

Les membres du Conseil d'administration désignent:

- M.Le Président,

- Mme Corinne GATIGNOL,

- M.Claude BRUT,

représentant associés au dialogue de gestion et comité de pilotage du chantier insertion.